

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 26 AVRIL 2017, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC) A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 26 avril 2017, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Jean-Claude Reymond-Joubin Syndic
Présents : 94 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Vial-caissière, Beaud-secrétaire, ainsi que les personnes assises sur le côté.)

M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal, la bienvenue aux personnes présentes et se réjouit de constater l'intérêt des citoyens.

Sans perdre plus de temps, il propose de passer à la nomination de 4 scrutateurs ; M. Daniel Borcard pour les rangs un et deux avec la table du Conseil communal, M. Jean-Luc Riedo pour les rangs trois et quatre, Mme Vanessa Ruffieux pour les rangs 5 et 6 et M. Jean-Claude Papaux pour les rangs 7 jusqu'à la fin (mur). Chacun s'occupe de compter les personnes présentes. M. le Syndic précise que Mmes Vial et Beaud ainsi que les personnes assises le long du mur à gauche de la salle n'ont pas le droit de vote, elles ne sont pas domiciliées à Crésuz.

M. le Syndic souhaite saluer particulièrement M. Didier Bütikofer, ancien Syndic, M. Christophe Valley, Directeur de l'office du tourisme, MM. Rey et Dématraz du bureau de :architecture ainsi que les personnes qui participent pour la première fois à une assemblée communale. Il espère que leur première expérience de la démocratie directe sera enrichissante. Mme Carole Pythoud et M. et Mme Jacques et Hélène Cesa se sont excusés.

La présente assemblée a été convoquée, conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes (LCom) :

- dans la feuille officielle n° 15 du 14 avril 2017
- affichage au pilier public
- convocation individuelle

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles au bureau communal dix jours avant.

Cette assemblée est enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Etant donné que Mme Beaud ne connaît pas les citoyens, les personnes qui désirent s'exprimer voudront bien se lever et s'annoncer.

M. le Syndic passe directement au tractanda et précise que nous n'avons pas reçu de demande écrite durant le délai légal avant l'assemblée. Chacun a pu en prendre connaissance dans la convocation qu'il a reçue. Quelqu'un aimerait-il apporter des remarques ou des commentaires ?

M. Karim Rey souhaiterait apporter une modification au point 7 du tractanda. Une partie de la population aimerait que l'on vote à bulletin secret pour les affectations proposées ainsi que pour le crédit complémentaire du projet de la Chaumine.

M. le Syndic allait proposer la même chose. Selon l'art. 18 al. 2 de la loi sur les communes (LCom), une majorité de un cinquième des personnes présentes et ayant le droit de vote est requise. Par conséquent, il est demandé aux personnes approuvant la demande de vote à bulletin secret de lever la main.

Selon le décompte des scrutateurs, 40 personnes acceptent cette demande. Aussi le vote se fera à bulletin secret pour le point 7. Le Syndic remercie et considère que le tractanda est accepté.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)
2. Comptes 2016
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Fiduciaire
 - 2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Planification financière
4. Crédit relatif au déplacement des canalisations EU-EC de la parcelle art. 714 (Route du Fossard) – rapport de la commission financière – approbation
5. Crédit complémentaire pour la mise à jour du plan d'aménagement local (PAL) de Crésuz – rapport de la commission financière – approbation
6. Crédit pour divers travaux/aménagements routiers – rapport de la commission financière – approbation
7. Projet du bâtiment de La Chaumine : vote pour les affectations proposées et vote pour un crédit complémentaire – rapport de la commission financière – approbation
8. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016

Chacun a pu prendre connaissance du procès-verbal qui était joint à la convocation. Il ne sera donc pas lu. Y a-t-il des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Aucune remarque, ce dernier est accepté. M. le Syndic remercie l'Assemblée ainsi que Mme Beaud pour sa rédaction.

2. Comptes 2016 2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic cède la parole à Mme Vial, caissière.

A l'écran, vous retrouverez le tableau récapitulatif qui était dans la convocation. Le bénéfice final est de CHF 7'244.15 et au budget il était prévu un bénéfice de CHF 16'640.00.

FONCTIONNEMENT	Comptes 2015		Budget 2016		Comptes 2016		
	en SFr.	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0 Administration		671'015.25	348'873.65	694'100	37'900	692'327.15	398'244.40
1 Ordre public		19'668.94	11'313.65	29'350	9'500	24'216.90	10'700.90
2 Enseignement formation		436'026.40	32'849.90	506'300	36'040	900'121.45	448'439.15
3 Culture et loisirs		33'704.10	100	57'000	3'600	52'627.10	5'232.85
4 Santé		181'473.90	1'888.20	208'400	1'500	212'001.45	1'717.55
5 Affaires sociales		135'375.90	1'052.00	147'700	2'000	143'922.00	1'655.00
6 Transports et communication		174'500.70	10'840.90	164'330	500	172'129.40	7'395.70
7 Protection et aménag. de l'environnement		321'244.35	294'219.40	330'880	264'350	308'320.70	275'731.30
8 Economie		58'999.155	0	69'890	0	50'261.45	0
9 Finances et impôts		1'034'169.318	2'407'111.51	506'350	2'034'550	1'084'473.48	2'498'528.38
Total		3'066'178.00	3'108'029.21	2'714'300	2'730'940	3'640'401.08	3'647'645.23
Excédents		41'951.21		16'640		7'244.15	

2.1. Résultat du fonctionnement

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
Amortissements supplémentaires :	89'778.05	0	102'976.80
Routes			51'451.95
Nouvelle mensur. cadastrale			3'820.00
Assainissement butte tir			20'817.20
Elaboration PIEP			46.00
Ouvrage prot.chutes pierres			144.00
Ouvrages endiguements			8'072.80
Bâtiments (administr.-Chaumine)			6'354.45
Abri PC			12'270.40
Attribution réserves	530'000.00	0	430'000.00
Révision du Pal			30'000.00
Péréquation cantonale			250'000.00
Péréquation régionale			150'000.00
Résultat : - Bénéfice	41'851.21	16'640.00	7'244.15

Voici en détail le résultat du fonctionnement. Des amortissements supplémentaires ont été pris en compte pour un montant de CHF 102'976.80, ceci afin de ramener certains postes à CHF 1.00 (renouvellement de la mensuration cadastrale – ouvrages d'endiguements – abri PC...). Les petits montants ont été inscrits pour arrondir les valeurs au bilan.

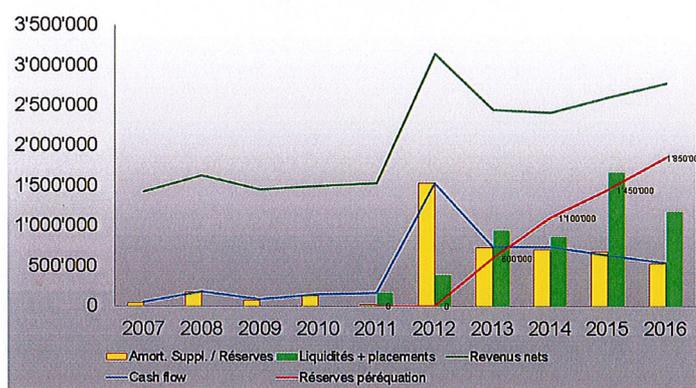
Un total de CHF 430'000.00 a été attribué aux réserves : révision du PAL (CHF 30'000.-), péréquation cantonale (CHF 250'000.-) et péréquation régionale (CHF 150'000.-). A la suite de ces divers amortissements et le report au bilan des comptes d'investissements, le total du patrimoine administratif s'élève à CHF 2'784'471.05.

Le bénéfice final de CHF 7'244.15 est viré à la fortune qui s'élève ainsi à CHF 647'134.09.

M. le Syndic remercie Mme Vial. En regardant le tableau et suite aux explications données concernant les positions particulières, nous pouvons affirmer que le budget est respecté en ce qui concerne les charges. Avez-vous des questions ? Aucune question.

2.1 Compte de fonctionnement

Résultats comptables



Au niveau du compte de fonctionnement :

La courbe du revenu (ligne verte) continue de croître depuis 2015, malgré un déclin de la population de deux personnes. D'une part grâce aux impôts payés et d'autre part, aux gains immobiliers et aux recettes extraordinaires (rattrapage d'impôts).

La colonne des liquidités (vert clair) marque un certain recul en 2016. Ceci s'explique par le financement de certains investissements par nos ressources propres (Route des Roches...).

La courbe rouge représente l'état de nos réserves pour les péréquations financières régionales et cantonales. La commune a une situation un peu particulière ; nous bénéficions d'une situation enviable qui peut changer et par définition, il faut prévoir une réserve qui a été acceptée par le canton en 2012. Cette dernière nous permettrait de compenser les années futures où la commune devrait continuer à payer une grosse somme, alors que les recettes ne seraient plus autant grandes. Le maximum que nous sommes autorisés à avoir en réserve est CHF 2'190'000.00. A

noter que cette année, nous avons augmenté cette réserve de CHF 400'000.00. Il nous reste donc une marge de CHF 340'000.00 pour les années futures.

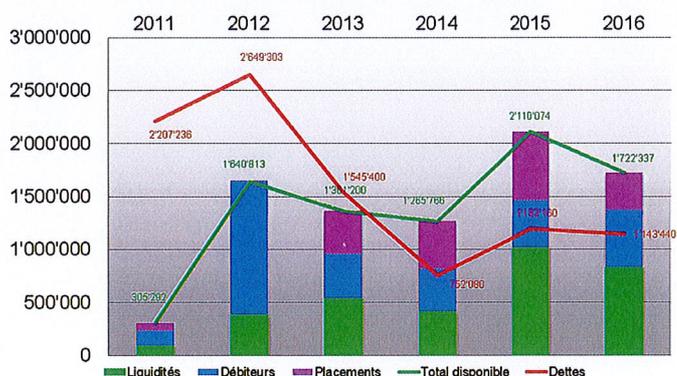
Comme chaque année, il est souligné l'équilibre entre nos liquidités et le montant de la réserve pour la péréquation financière. En 2015, nos liquidités excédaient la réserve. En 2016, ce n'est plus le cas. L'explication réside dans le fait que, au vu de la situation des conditions financières offertes sur les marchés financiers, le Conseil communal a décidé de financer les investissements 2016 par la trésorerie. Etant donné qu'une partie de ces investissements seront terminés en 2017, un prêt bancaire de CHF 1'540'000.00 a été contracté cette semaine à un taux de 0.3 % sur une durée de 7 ans. Aussi, l'équilibre est assuré.

Les colonnes jaunes indiquent que la politique d'amortissement et de réserve (sans compter les réserves pour la péréquation) se poursuit et, pour terminer, l'excédent brut de recettes était de CHF 540'220.95 pour 2016 (contre CHF 589'778.00 en 2015).

Avez-vous des questions ? Aucune question.

2.1 Implication au niveau du bilan

Evolution des liquidités et des dettes



Les trois composantes des colonnes ci-dessus nous donnent la courbe verte. Il s'agit donc des liquidités à court et moyen terme que disposent la commune. La courbe rouge est l'état de nos dettes vis-à-vis des instituts bancaires, donc à moyen/long terme.

M. le Syndic espère avoir livré une analyse qui devrait assurer à la population la bonne gestion des finances communales ainsi que de la bonne santé financière de Crésuz. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas, la parole est donnée à Mme Vial pour quelques compléments d'informations.

Bilan détaillé

En millier de Fr.	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Disponibilité, débiteurs et placements	305	1'641	1'361	1'266	2'110	1'722
Actifs transitoires	392	483	437	245	241	315
Patrimoine administratif	2'862	1'999	1'936	1'881	2'107	2'784
Total actif	3'559	4'123	3'734	3'392	4'458	4'821
Créanciers	256	215	284	202	229	195
Dettes à court terme	286	476	0	0	0	0
Dettes à long terme	1'921	2'173	1'546	752	1'193	1'143
Fonds Macheret	0	82	81	81	80	81
Passifs transitoires et provisions pertes s/déb.	72	78	93	64	112	73
Réserves	389	460	1'075	1'608	2'204	2'682
Fortune	635	639	655	685	640	647
Total passif	3'559	4'123	3'734	3'392	4'458	4'821

En examinant ces chiffres, l'on constate que le total du bilan (actif et passif) a augmenté de presque CHF 400'000.-. A l'actif, il y a une légère diminution des actifs circulants et une augmentation des actifs immobilisés (patrimoine) dû aux investissements.

Au passif, il y a une diminution des fonds étrangers (bleu) et une augmentation des réserves. La fortune est stable. Les fonds étrangers (dettes) représentent 30 % du passif et les réserves et fortunes 70 %.

Ces engagements n'ont pas été présentés ces dernières années. Il s'agit des engagements de la commune selon les statuts des diverses Associations. Le montant affiché représente la part de Crésuz au solde de la dette ou de la fortune (ARG) pour chaque association.

Ces engagements diminuent d'année en année par le biais des participations communales comptabilisées dans le fonctionnement. Elles augmentent en cas d'investissement de l'Association (à venir CO 3).

M. le Syndic remercie Mme Vial et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer à la situation des investissements en cours. Mme C. Vial reprend la parole.

Engagements hors bilan : engagements statutaires

Engagements envers :	Comptes 2015	Comptes 2016
Association du CO de la Gruyère	344'721.00	282'061.00
Association Régionale de la Gruyère ARG	8'696.72	- 838.66
Réseau Santé Social de la Gruyère - hôpital de Riaz	34'274.00	18'732.00
Total des 3 engagements	387'691.72	299'954.34

2.2 Comptes des investissements

Pour les investissements, les projets sont présentés dans leur totalité, soit le total investi au 31 décembre 2016. Par contre, la ligne verte représente le montant investi en 2016 dans le dicastère.

O. Administration

1. Ordre public

Projets	Coûts	Budget
Réfection du bâtiment administratif - Subventions fédérales et cantonales <i>Investissement Terminé</i>	461'352.65	480'000.00
Investissements 2016 pour ce dicastère :	214'023.80	

Projets	Coûts	Budget
Assainissement « butte de tin » <i>Investissement terminé mais à recevoir subventions (1/2 avec Commune de Châtel-sur-Montsalvens)</i>	50'490.40	50'000.00
Investissements 2016 pour ce dicastère :	40'816.20	

6. Transports et communications

Projets	Coûts	Budget
Réfection Chemin du Perrey - avec eau et épuration <i>Investissement terminé</i>	235'187.65	270'000
Réfection trottoir à l'arrêt du bus et divers – <i>travaux terminés</i>	59'864.65	64'500
Etude et réfection Route des Roches – avec eau et épuration <i>travaux en cours</i>	352'340.50	1'200'000
Investissements 2016 pour le dicastère « routes » :	151'626.70	

Concernant le Chemin du Perrey, les chiffres indiquent le montant total (investissement sur plusieurs années) y compris l'adduction d'eau et la construction du collecteur. Pour la Route des Roches, c'est pareil.

Par contre, dans le total des investissements 2016, ne figure que le montant affecté au secteur « Routes ». Par conséquent, sans le secteur « conduites eaux potables et collecteurs.

7. Aménagement du territoire

Projets	Coûts	Budget
Réfection réservoir « Esserté » <i>investissement en cours</i>	12'789.00	80'000
Elaboration du PIEP - <i>investissement en cours</i>	2'046.00	20'000.00
Collecteur Longchamp-est - <i>investissement terminé</i>	158'156.20	158'272.10
Collecteurs divers - Taxes de raccordements « épuration »	31'554.30 - 43'441.75	
Ouvrages d'endiguements – <i>investissement terminé</i> - Subventions	24'060.00 -15'986.20	25'000.00 -3'750.00
Ouvrage protection chutes de pierres – <i>en cours</i>	1'144.00	40'000.00
Révision du PAL – <i>investissement en cours</i>	140'219.25	200'000.00
Renouvellement du cadastre – nouvelle mensuration <i>investissement en cours</i>	132'986.30	170'000.00
Investissements 2016 pour ce dicastère : dont taxes de raccordement réseau eau	390'561.90 (-14'902.50)	

Dans le cadre d'une nouvelle construction, la commune a dû construire un collecteur EC financé par les taxes de raccordements.

A noter que suite aux crues de l'été passé, l'enrochement au Ruisseau de la Maladère a bénéficié de 66 % de subvention au lieu des 15 % prévus initialement.

Dans le total investi en 2016 pour ce chapitre, il est tenu compte d'encaissements de taxes de raccordement au réseau d'eau potable.

9. Finances et impôts

Projets	Coûts	Budget
Construction couvert abri PC <i>investissement terminé</i>	45'655.85	55'000.00
Etude transformation « Chaumine » <i>investissement en cours</i>	36'899.80	70'000.00
Investissements 2016 pour ce dicastère :	74'170.20	

Une remarque d'ordre général qui vaut pour tous les investissements en cours : il s'agit ici seulement des factures reçues et comptabilisées en 2016.

Pour certains projets, de nouvelles factures sont arrivées depuis le bouclage des comptes.

INVESTISSEMENTS		Budget 2016		Comptes 2016	
en SFr.		charges	produits	Charges	produits
0	Administration générale	300'000.00		221'915.80	7'862.00
1	Ordre public	105'800.00	23'400.00	40'816.20	
6	Transport et communications	528'000.00		151'626.70	
	Protection aménagement du territoire	1'057'000.00	3'750.00	464'892.35	74'330.45
7	<i>Eau potable</i>	257'000.00		97'934.05	14'902.50
	<i>Eaux usées</i>	631'500.00		304'766.85	43'441.75
	<i>Ouvrages d'endiguements</i>	25'000.00	3'750.00	24'060.00	15'986.20
	<i>Ouvrages de protection</i>			1'144.00	
	<i>Aménagement territoire</i>	143'500.00		36'987.45	
8	Forêts	10'000.00		0.00	
9	Finances et impôts	20'000.00		74'170.20	
	Total	2'018'800.00	27'150.00	953'421.25	82'192.45
	Excédents		1'991'650		871'228.80

Voici le tableau récapitulatif des comptes des investissements 2016.

A noter que l'étude pour la réfection de la Route des Petits Monts n'a pas été engagée en 2016.

Avez-vous des questions ? Aucune question.

M. le Syndic remercie Mme Vial et se permet de souligner que les différentes positions des investissements ont toutes été dans le cadre du budget et il n'y a eu aucun dépassement. Il précise également qu'il est difficile de savoir à l'avance quel sera le type de sol lors de creuse. Il est bien clair que, lors de travaux de fouilles notamment, s'il y a de la roche, le prix est deux fois plus élevé et donc le budget est difficilement respecté. Il passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Y.-A. Sottas : En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été contrôlés par la fiduciaire Multifiduciaire SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016.

Suite à la remise des comptes, en date du 21 mars 2017, nous avons participé à une séance le 23 mars dernier en présence de M. Reymond, Mme Vial et des représentants de ladite fiduciaire. Lors de cette séance, les explications en rapport avec les comptes qui vous sont soumis nous ont donné satisfaction. De plus, la fiduciaire nous a recommandé d'approuver les comptes.

Après amortissements supplémentaires de CHF 102'976.80 et une attribution de CHF 430'000.00 aux différentes réserves, le résultat comptable se solde par un bénéfice de CHF 7'244.15 alors que celui budgété était prévu à CHF 16'640.00.

Nous tenons à relever qu'après l'attribution à fin 2016, les réserves pour la péréquation cantonale et régionale se montent à CHF 1'850'000.00, soit environ 85 % du montant autorisé par l'administration cantonale.

Nous nous plaignons également à relever la bonne tenue des comptes, les compétences et l'entregent de Mme Vial notre caissière ainsi que les bonnes relations avec les membres du Conseil communal.

A l'issue de nos travaux de contrôle, de nos entretiens avec les personnes concernées et sur la base du rapport de la fiduciaire Multifiduciaire SA, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2016, tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

M. le Syndic remercie la commission financière et demande s'il y a des questions ?

M. Georges Eggertswyler informe que le point 2.3 Rapport de la Fiduciaire n'a pas été traité.

Ce dernier est inclus dans le point 2.4 et est à disposition des citoyens si quelqu'un le souhaite.

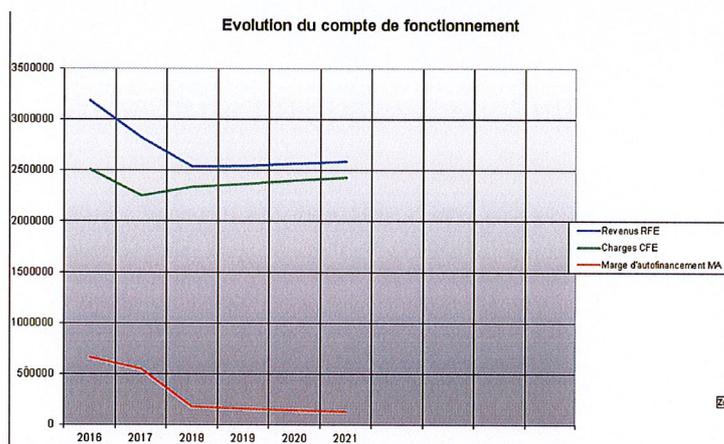
Nous passons ainsi au vote. Que les personnes qui acceptent les comptes tels que présentés, avec un excédent de produit de CHF 7'244.15 et le bilan et les comptes d'investissements avec un total net de CHF 871'228.80, lèvent la main.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2016 avec les remerciements de M. le Syndic.

3. Planification financière

L'art. 86d de la LCom oblige les communes à établir un plan financier sur 5 ans. Il est toujours difficile d'établir de telles projections, surtout en tenant compte du fait que l'équation comprend plusieurs paramètres qui échappent totalement au contrôle d'une commune, peu importe sa taille ! En ce qui concerne les revenus : si l'on prend en compte les nouvelles constructions en cours à Crésuz ; combien et quand ces nouvelles personnes vont-elles arriver ? De quelles ressources financières vont-elles disposer ? Est-ce que les personnes actuellement contributrices vont rester dans la commune ? Combien vont changer de revenus (cas Yendi) ? Combien sont arrivées en âge de retraite ? Etc.

Pour les charges, vu qu'environ 2/3 de nos charges sont des charges liées (cantonales, régionales, etc.) est-ce que les proportions vont rester stables (cas Yendi sur Bulle !) ? Une partie relativement facile à estimer est la volonté, respectivement la nécessité d'investissements de notre commune.



Comme vous pouvez le constater, cet exercice de planification relève du funambulisme financier ! Toutefois, en restant fidèle à notre approche qui consiste à sous-estimer les revenus et à ne pas exagérer les charges, nous vous soumettons notre vision provisoire. Provisoire car nous vous proposons de l'affiner en fin d'année, lors de notre assemblée des budgets. La raison est que pendant ces quelques mois supplémentaires, certains de ces paramètres seront « moins abstraits ».

M. le Syndic passe maintenant aux points 4 à 7 de notre tractanda : les nouveaux investissements.

4. Crédit relatif au déplacement des canalisations EU-EC de la parcelle art. 714 (Route du Fossard) – rapport de la commission financière – approbation

La parole est donnée à M. N. Roschi.

Nous avons un permis de construire délivré pour le bureau Moret Concept Terrasses de Crésuz. Deux bâtiments viendront s'implanter sur le terrain art. 714. Il est traversé par des collecteurs communaux, c'est pour cette raison et afin de permettre la construction de ces bâtiments, que la commune doit déplacer ces collecteurs, afin qu'ils arrivent dans la limite de construction (5 mètres de la limite de la parcelle). Si nous demandons ce crédit de CHF 35'000.00 aujourd'hui alors que les travaux ont déjà débutés, c'est lié à l'urgence par rapport au plan d'aménagement local (PAL).

Chacun connaît la problématique de Crésuz concernant le surdimensionnement. Aussi, si nous pouvons justifier le début des travaux, nous gagnons 2'600 m² construits et ceci fait que nous gagnons au total env. 5'000 m² à ne pas devoir déclasser (1. Perte de terrain non construit et 2. Gain de potentiel pour du terrain constructible dans les 15 dernières années). C'est pour cela que nous avons déjà débuté le chantier. Le calcul du dimensionnement se fait dans les 15 dernières années et notre échéance est impérativement au mois de mai. Raison pour laquelle nous vous demandons, par après, un crédit. Y a-t-il des questions ? Aucune question.

M. le Syndic remercie M. Roschi et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. A. Philipona : Dans le cadre de la réalisation de deux immeubles sur la parcelle 714, il est indispensable de procéder rapidement au déplacement des canalisations EU-EC afin que les travaux puissent démarrer avant l'entrée en vigueur de la révision du PAL. Ces travaux sont à la charge de la commune.

Le Conseil communal a attribué, en date du 23 février 2017, ces travaux à la société A. Repond SA, sur la base du devis du 2 février 2017, pour un montant d'environ CHF 30'000.00 et d'y ajouter une réserve pour un montant de CHF 5'000.00. Le crédit total se monte par conséquent à CHF 35'000.00.

La commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux ainsi que le financement par la trésorerie.

M. le Syndic les remercie et passe directement au vote. Que les personnes qui acceptent ce crédit lèvent la main :

Malgré trois abstentions, le crédit est accepté.

5. Crédit complémentaire pour la mise à jour du plan d'aménagement local (PAL) de Crésuz – rapport de la commission financière – approbation

M. N. Roschi : Il est possible que vous vous demandiez pourquoi un tel montant alors que seuls CHF 140'000.00 a été dépensé sur les CHF 200'000.00 budgétés. La raison pour laquelle nous demandons CHF 70'000.00 est essentiellement liée aux traitements des procédures d'opposition que nous allons certainement recevoir, ceci à cause des nombreux déclassements que nous sommes contraints de faire (19 propriétaires concernés, au total 45'000 m² à déclasser).

La mise à l'enquête du PAL est prévue pour le 19 mai prochain.

Toutes ces procédures vont coûter. C'est pourquoi nous préférons faire une demande anticipée à la population d'un crédit de CHF 70'000.00 qui sera financé par une réserve au bilan, exclusivement vouée pour le PAL. Y a-t-il des questions ? Aucune question.

M. le Syndic remercie N. Roschi et passe une nouvelle fois la parole à la commission financière pour son rapport.

M. B. Dessibourg : Durant le mois de mai prochain, le Conseil communal mettra à l'enquête le nouveau PAL. Comme vous le savez, la situation au sein de notre commune est particulière puisque certains terrains devront être dézonés. Cet état de fait va très certainement engendrer un certain nombre de recours et des procédures juridiques ayant pour conséquence des coûts supplémentaires à la charge de la commune.

En prévision de ces frais extraordinaires, le Conseil communal désire créer une réserve spécifiquement dédiée à la prise en charge de ces coûts.

La commission financière soutient cette démarche et préavise favorablement la création de cette réserve de CHF 70'000.00.

M. le Syndic remercie les membres de la commission et demande s'il y a des questions ?

Mme Chantal Oudin : Cette réserve est uniquement attribuée à la défense des intérêts de la commune ou est-ce aussi pour le dédommagement potentiel des propriétaires concernés ?

M. N. Roschi : Cette réserve est uniquement faite pour les procédures juridiques potentielles. Concernant les dédommagements, nous espérons ne pas avoir à en faire. S'il devait tout de même en avoir, la commune a mis à jour son assurance de protection juridique qui va nous défendre dans ces cas-là. Le résultat de ces procédures de demandes d'indemnités n'est pas connu à ce jour.

M. le Syndic rappelle le principe du PAL. Le potentiel constructible de chaque commune est défini par le Plan directeur cantonal. La commune a trop de terrain en zone à bâtir et doit en déclasser 45'000 m² pour arriver au nombre de mètre carré défini par le plan directeur cantonal. Concernant

ces éventuels dédommagements, la commune ne décidera pas, c'est une commission d'expropriation qui décidera de ceci et les procédures seront longues.

M. N. Roschi complète juste en rappelant la séance d'information pour la mise à l'enquête du PAL le 3 mai prochain à 19 heures.

M. le Syndic le remercie et passe ainsi au vote pour cette demande de crédit. Que les personnes qui acceptent ce crédit lèvent la main.

Malgré 4 abstentions, le crédit de CHF 70'000.00 est accepté.

6. Crédit pour divers travaux/aménagements routiers – rapport de la commission financière – approbation

M. N. Roschi : Nous avons un crédit global de CHF 45'000.00 qui est partagé en deux. Le premier crédit est pour la création d'une liaison piétonne qui partira depuis le trottoir sur la route de la Maladère (prolongation de ce dernier jusqu'à la fin du bâtiment actuellement en construction) jusque sur la place du Crêt, vers le Vieux-Chalet. Afin d'anticiper certaines questions, une précision est faite : Pourquoi est-ce la commune qui paie ce sentier alors qu'il n'est pas sur la propriété communale ? En effet, ce passage n'a jamais bénéficié de servitude de passage mais il a toujours été possible pour tout un chacun de profiter de ce passage. Nous avons profité de ce projet pour formaliser l'inscription d'une servitude de passage. Les coûts se répartissent ainsi : CHF 20'000.00 pour la prolongation du trottoir et CHF 10'000.00 pour le déplacement de la liaison piétonne. Ce droit de passage nous est offert par la société du Vieux-Chalet !

La parole est donnée à Mme V. Borcard.

Son point concerne le passage piéton qui a été supprimé par le canton sur la route cantonale. Nous avons demandé une nouvelle expertise au bureau d'ingénieurs MGI Partenaires à Châtel-St-Denis afin qu'il fasse une étude approfondie concernant la possibilité ou non de remettre ce passage pour piétons. Selon le résultat, nous déciderons de la suite. Des nouvelles devraient nous parvenir d'ici cet automne. Y a-t-il des questions ?

M. Y.-A. Sottas : Peut-on envisager le passage tel qu'il était avant, avec le 80 km/h ? Peut-on obtenir une réponse avant la fin de l'année scolaire ?

Mme V. Borcard : L'étude est justement réalisée pour connaître ces réponses, pour l'instant nous ne savons pas. Une réponse devrait nous parvenir dans le courant du mois de juin.

M. Samuel Nicolet : Nous parlons de l'arrêt de bus de la commune qui est du côté de la voie direction Charmey et nous n'avons pas de passage à piétons pour venir dans la direction du village. Le canton nous donne-t-il une décharge en cas d'accident ? Personnellement, s'il m'arrive quelque chose, je me retournerai contre le canton ou la commune !

Mme V. Borcard : Nous sommes tout à fait conscients du danger et malheureusement, ce n'est pas la commune qui a décidé de sa suppression, c'est bien le canton, lors de la réfection de la route cantonale et à cause de la vitesse qui est limitée à 80 km/h et de la zone non résidentielle.

N. Roschi comprend la réaction de chacun. Le Conseil a réagi de la même manière. Nous n'avons pas compris ; le canton vient refaire la route et décide de la suppression de ce passage. Nous avons demandé de déplacer le 60 km/h, leur réponse était que nous étions en dehors du tissu bâti et donc impossible de le déplacer. A la croisée de Cerniat, la commune Val-de-Charmey a une procédure en cours pour la création d'un 60 km/h. Beaucoup de contradiction. Le canton a des directives qu'il applique.

Il n'y a aucune possibilité de faire recours étant donné qu'aucune décision n'a été prise.

M. le Syndic précise qu'il partage l'avis des citoyens, que ce soit du point de vue de la commune ou de lui personnellement. Nous ne pouvons pas faire recours, par contre il se demande si la 5^{ème} commune contributrice du canton mérite d'être traitée ainsi ? Ces courriers se feront en interne. Il encourage volontiers les gens à faire une lettre de lecteur qui peut-être fera bouger les choses.

Mme Stéphanie Graf ne comprend pas que le canton ait décidé de le supprimer et surtout de ne pas entrer en matière pour le remettre. Dans la loi scolaire, il est mentionné que tout transport doit être sécurisé et là, il s'agit bien d'un transport scolaire pour les élèves de l'école secondaire. Peut-être pourrions-nous nous appuyer là-dessus ?

M. N. Roschi : Nous recherchons justement à prouver ces faits. D'où la présente demande de crédit.

M. le Syndic informe que le Conseil a déjà étudié la possibilité de faire une passerelle (n'aboutira pas), il a étudié la possibilité de mettre un îlot au centre de la route ou encore de faire une liaison

souterraine qui prendrait la courbe naturelle du pont. Le problème est que le terrain n'est pas à la commune.

M. Karim Rey : Par rapport au droit de passage/trottoir qui va être créé, le souci qu'il a est qu'en 2018, l'école de Crésuz fermera. Il a entendu dire que les enfants devront emprunter le trottoir de la Maladère pour se rendre à l'arrêt du bus à la route cantonale.

Mme V. Borcard : Le bus va venir chercher les enfants aux villages, à Châtel et à Crésuz. Par contre, il n'y en aura plus deux mais bien un seul et la collaboration se fera avec les TPF et non plus avec CarPostal.

Si un jour les enfants devront descendre sur cette route pour rejoindre l'arrêt du bus, il est clair qu'il faudra sécuriser le chemin entier (pédibus, glissière...). Pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. le Syndic précise une nouvelle fois que nous sommes tributaires de la décision du canton et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Y.-A. Sottas : Dans le cadre du chantier du Vieux-Chalet, le Conseil communal souhaite réaliser une liaison piétonne depuis la fin du trottoir existant de la route de la Maladère jusqu'à la Place du Crêt. Ce projet comprend le prolongement du trottoir existant et la création d'un chemin piétonnier aux abords de la parcelle 1091, ceci pour un montant de CHF 30'000.00.

De plus, suite aux réaménagements de la route cantonale, le passage piéton vers l'arrêt des bus a été supprimé. Le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs MGI afin d'obtenir une expertise du trafic. Le coût de cette étude est estimé à CHF 15'000.00.

Nous tenons à relever qu'une partie de ces travaux ont d'ores et déjà été adjugés aux différents mandataires.

La commission financière préavise favorablement ces différents travaux pour un coût total d'environ CHF 45'000.00.

M. le Syndic les remercie et passe au vote. Les personnes qui acceptent ce crédit sont priées de lever la main.

Le crédit de CHF 45'000.00 est accepté à l'unanimité.

7. Projet du bâtiment de La Chaumine : vote pour les affectations proposées et vote pour un crédit complémentaire – rapport de la commission financière – approbation

M. le Syndic passe la parole à M. G. Challande.

Lors de la dernière assemblée communale ont été présentées les diverses affectations possibles pour le site de la Chaumine (construction d'un parking souterrain, de locaux pour la petite enfance, d'un bâtiment contenant : salle polyvalente de 100 places environ, galerie d'art, cafétéria et locaux de rangements pour les sociétés locales). Depuis décembre dernier, le groupe de travail de la Chaumine s'est réuni à cinq reprises et a, au final, fait une proposition d'un nouveau projet au Conseil communal qui vous le présente ce soir. Le parking souterrain ne pourra pas être construit, les coûts sont trop élevés et ce parking n'est pas indispensable. Locaux de la petite enfance, crèche : la construction de tels locaux dépend de la loi cantonale sur les structures d'accueils extra familiales de jour. Le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) en est l'organe de contrôle et il délivre les autorisations d'accueils. Sachant cela, le Conseil communal a eu une séance avec ce service afin de discuter de la faisabilité ou non d'une telle crèche à Crésuz. Les points suivants ont été relevés :

- Les besoins en place crèche ont démontré que la vallée (sans Jaun) avait un besoin de 9 places/crèche. Ceci est un minimum pour ouvrir une telle infrastructure.
- En Gruyère, il y a suffisamment de place, contrairement à d'autres districts.
- Plusieurs projets sont en cours dans la région de Bulle.
- Les parents se tournent plus volontiers vers les mamans de jour.
- Les parents recherchent des crèches qui se situent à proximité de leur lieu de travail.
- Crésuz ne se trouve pas sur un axe routier intéressant. Peu de gens monteront pour venir mettre leur enfant à la crèche.
- Aucune implantation d'industrie envisagée dans la région.
- Les coûts de fonctionnement sont plus élevés s'il y a peu de places/crèche.

Aussi, le SEJ, nous a fait comprendre qu'il serait difficile de partir seuls dans un tel projet et nous a proposé de discuter avec les communes voisines. Les trois Conseils communaux se sont réunis, la proposition leur a été faite et, actuellement, ces derniers ne sont pas intéressés par notre projet.

Concernant le bâtiment de l'école enfantine : l'école, en 2018, aura déménagé à Charmey, le bâtiment ne sera pas démolit et sera à disposition de la commune et les affectations futures de ce bâtiment seront à définir prochainement. Par contre, le pavillon « container » de l'école enfantine sera démonté.

Concernant le bâtiment de la Chaumine, la parole est donnée aux architectes du bureau be:architecture pour leur présentation (distribution de quelques exemplaires papier).

Le bureau a été mandaté pour établir une étude de faisabilité concernant le bâtiment de la Chaumine. Le résultat est donc présenté ce soir. La parole est donnée à M. Dématraz :

Les tâches effectuées jusqu'à présents sont :

Janvier 2016	Analyse site (topographie–tissu bâti–recherches historiques–typologie du village)
Février 2016	Séance 1 avec le groupe le travail Recherche et définition des nouvelles affectations suite au sondage à la population du 11 juillet 2014
Mars 2016	Avant-projet pour transformation du bâtiment Séance 2 avec le groupe de travail, établissement d'un nouveau scénario
Mai 2016	Analyse technique (amiante, structure façade en bois, statique et fondations)
Juin 2016	Avant-projet nouveau bâtiment culturel et nouveau bâtiment petite enfance
Juillet 2016	Séance 3 avec le groupe de travail
Sept. 2016	Elaboration d'une maquette de site
Nov. 2016	Elaboration de six devis en vue du choix du scénario de construction (démolition bâtiment de la Chaumine – démolition du bâtiment scolaire – transformation et rénovation bâtiment de la Chaumine – construction nouveau bâtiment culturel – construction nouveau bâtiment pour petite enfance – construction parking souterrain) Séance 4 – présentation des devis
Mars 2017	Séance 5 avec le groupe de travail

Un plan d'implantation est présenté à la population avec différentes informations (périmètre d'intervention, périmètre constructible...).

Le scénario retenu est :

- un nouveau bâtiment culturel contenant une salle polyvalente modulable, des espaces d'expositions et une cafétéria
- intégration dans le tissu bâti
- démolition du bâtiment de la Chaumine
- conservation en l'état du bâtiment scolaire actuel
- dès 2018, le démontage des containers préfabriqués
- intégration de la salle du conseil et de l'administration communale
- construction selon les normes en vigueur sans dérogation, distances aux limites, hauteur, etc.

Les affectations retenues sont :

SOUS-SOL : Rangements/archives – Locaux techniques – Hall dégagement

REZ-DE-CHAUSSEE : Hall d'entrée – Vestiaire/guichet – Hall de distribution – Salle polyvalente modulable – Espace d'expositions sécurisé – Cafétéria – Office/bar – Administration communale – Sanitaires hommes/femmes

ETAGE : Hall de distribution – Atelier/salle disponible – Coin lecture/échanges de livres – Salle des comités – Salle disponible/de réserve

M. Rey reprend la parole et nous présente le coût des prestations déjà effectuées :

Honoraires architectes :	CHF	56'202.60
Analyses effectuées :	CHF	17'946.45
Total étude faisabilité :	CHF	74'149.05

Certains de ces montants ne sont pas « perdus » étant donné que des analyses doivent de toute manière être faites pour le dossier de mise à l'enquête (ex. diagnostic substances dangereuses).

Voici le planning prévisionnel pour la suite, en cas d'accord de l'Assemblée :

Juillet 2017	Avant-projet
Septembre 2017	Projet
Décembre 2017	Votation du crédit de construction en assemblée communale
Février 2018	Procédure de demande d'autorisation
Mars 2018	Appel d'offres
Septembre 2018	Réalisation (sous condition de l'obtention du permis de construire)
2019-2020	Mise en service

Concernant le crédit d'investissement proposé ce soir, voici le détail :

Avant-projet : Estimation sommaire des coûts – Avant-projet	CHF	46'800.00
Projet de l'ouvrage : Projet de l'ouvrage – Etude de détail – Devis	CHF	109'200.00
Procédure de demande d'autorisation	CHF	13'000.00
Total honoraires phase 1	CHF	169'000.00
Estimation impression, maquettes	CHF	8'450.00
Total HT	CHF	177'450.00
TVA 8%	CHF	14'196.00
Total TTC	CHF	191'646.00

Avant de passer aux questions, M. G. Challande donne la parole à M. Jean-François Suys qui désire s'exprimer au nom du groupe de travail.

M. Suys remercie les architectes et se présente. Il est membre du groupe de travail depuis sa création en 2013. Il présente ses collègues : Anne-Sophie Aeby, Coralie Jaquet et Yves Piccand. Ils ont travaillé avec passion et détermination pour présenter un projet fédérateur, autour duquel l'ensemble de la population de Crésuz est tenu. La notion d'intérêt général a été respectée. Le développement culturel a été favorisé par la création d'une galerie d'art. Il s'agit bien d'art au sens large du terme. Il s'agira d'environ six expositions annuelles de sculpture, peinture, art local jusqu'aux planches originales de BD, pour les gens de 7 à 77 ans. C'est évidemment une salle polyvalente et modulable (pas uniquement pour la galerie d'art mais également pour les sociétés locales). Quand M. Suys parle d'art, il parle d'art local, régional, national et peut-être même international. Ce projet est aussi pour le développement de Crésuz au sein du parc régional. A l'heure actuelle, Crésuz est totalement absent de ce dernier. Des premiers contacts ont été pris avec le coordinateur et ils sont plutôt positifs. Un espace botanique sera également créé. Il faut offrir à Crésuz de nouvelles perspectives d'avenir et lui redonner une âme. C'est maintenant qu'il faut se décider, lorsqu'une fusion aura eu lieu, il sera trop tard, Crésuz n'aura plus son mot à dire. Au nom du groupe de travail et en son nom personnel, il demande à la population de soutenir ce projet.

M. G. Challande demande s'il y a des questions ?

Mme Anne-Sophie Aeby : Serait-il possible d'expliquer pourquoi les affectations liées aux personnes âgées n'ont pas été plus loin ?

M. G. Challande : Effectivement, nous avons parlé d'appartements protégés, le sondage avait été fait auprès de la population. Il en était ressorti que les personnes désiraient ce type d'appartement à Crésuz. Le Conseil communal s'était donc penché là-dessus. Les difficultés étaient qu'un service médical devait être assuré. De plus, un immeuble avec de tels appartements existe déjà à Charmey, à proximité du home. Par conséquent, à Crésuz, il est trop difficile de faire des appartements protégés.

M. Didier Baechler : Dans le canton de Neuchâtel, ils prévoient de faire 1000 appartements de ce type et aucun service médical n'est requis à proximité. Cela permet aux personnes âgées de vivre en solidarité et dans un espace adapté. Le déficit du futur est d'avoir des structures pour les personnes âgées. Le sujet doit être pris en main et cette affectation doit être pensée. Actuellement, si ce n'est pas possible de le faire, nous n'en discutons pas. Par contre, il ne faut pas l'oublier. Nous avons ce terrain et de la place, il serait dommage de ne pas en tenir compte pour le futur.

N'allons-nous pas trop vite en mettant ces volumes quelque part alors qu'ils seraient utiles pour cette affectation ?

M. N. Roschi : L'affectation d'appartements protégés ou adaptés était bien retenue dans le sondage. Les démarches ont été entreprises auprès du service des constructions et de

l'aménagement du canton qui nous a clairement dit qu'en zone d'intérêt général, nous ne pouvons pas faire ce type d'appartement s'il n'y a pas de service médical. De plus, le projet Senior+ est en train de murir au niveau du canton. Peut-être que dans quelques années le projet sera compatible à la zone. Malheureusement, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Pour un projet futur, pourquoi pas reprendre cette affectation, la parcelle est assez grande pour accueillir, le cas échéant, un 3^{ème} bâtiment.

M. Didier Baechler : Les arbres du jardin botanique seront donc arrachés ?

M. N. Roschi : Il faudra faire un choix, soit nous gardons le jardin, soit nous construisons des appartements. Le terrain est libre de construction, nous pouvons le moduler comme nous le souhaitons. De toute manière aujourd'hui ce n'est pas possible, nous n'avons pas à nous poser cette question.

Mme Renée Jaquet : Le jour où elle ne pourra plus monter les escaliers de sa maison, elle préférera aller aux Myosotis à Charmey, qui est proche de toutes les infrastructures nécessaires, plutôt que de rester à Crésuz où il n'y a rien actuellement.

M. N. Roschi informe également que les appartements aux Myosotis ne sont de loin pas tous occupés par des personnes âgées. La demande n'est pas assez grande par rapport au nombre d'appartements.

Mme Marilène Vanderhaeghe : Pourrions-nous faire des choses culturelles, sociales avec les personnes âgées et les jeunes ? Il faut partager et avoir des bons moments avec les jeunes et non pas seulement avec les personnes âgées.

M. Karim Rey : A-t-on vraiment besoin d'une cafétéria alors que le Vieux-Chalet va certainement rouvrir ses portes ? Est-ce qu'une galerie d'art est viable à Crésuz ? N'allons-nous pas trop vite ?

M. J.-F. Suys : Si c'est viable ailleurs, elle peut être viable à Crésuz.

M. K. Rey : Si M. Suys arrive à trouver une personne qui assure le bon déroulement d'une galerie, il est preneur.

M. J.-F. Suys : C'est une question d'organisation, de nombreux artistes cherchent des locaux. Il est actuellement en relation avec ces personnes. Lorsqu'il parle de six expositions par année, c'est qu'elles sont réalisables.

M. Georges Eggertswyler : Dans le journal La Gruyère d'il y a quelques mois, trois images représentaient le village de Crésuz (1. Le clocher, 2. La romaine « pourrie » devant le Vieux-Chalet et 3. Le panier de basket sur la place de parc de l'école). Pour une personne extérieure, l'image du village était cela ! Ce n'est plus un village, c'est un lieu qui est mort, aujourd'hui. Nous avons maintenant l'occasion de choisir de ramener de la vie. La possibilité de créer des postes de travail a malheureusement été refusée par le peuple. Actuellement nous sommes une cité dortoir. Peut-être que le Vieux-Chalet rouvrira ses portes et les gens auront du plaisir à venir, non seulement boire un verre, mais également voir une exposition à la galerie d'art.

Concernant le déplacement de l'administration, il faudra peut-être en reparler. Pour la petite enfance et lorsqu'on voit ce qu'il va se construire dans la vallée, beaucoup travaillent en ville et passent de toute manière par Crésuz pour aller travailler. Ils peuvent donc déposer leurs enfants. Par conte, le village n'est pas adapté aux personnes âgées, ces dernières quittent Crésuz.

M. N. Roschi ajoute deux précisions : Lorsque nous parlons de faire une cafétéria, le but n'est pas de faire concurrence au Vieux-Chalet, elle sera ouverte lorsque la galerie d'art sera ouverte également. Pourquoi ne pas même avoir une collaboration avec le Vieux-Chalet, qui pourrait tenir cette cafétéria ? Le déplacement de l'administration permettrait de donner une rentabilité au projet. L'actuel bureau a été transformé dans le but, un jour ou l'autre, de devenir un appartement. Tout est prévu pour. Les transformations seraient minimales. Le coût n'est pas connu mais tout est déjà pensé pour pouvoir le faire.

Mme M. Vanderhaeghe pense qu'il serait peut-être bien de permettre à tout un chacun de venir exposer gratuitement.

M. Suys précise que le but n'est pas que ce soit gratuit, il faut rentabiliser un minimum le projet.

M. le Syndic donne la parole à M. Christophe Valley, Directeur de l'office du tourisme.

M. C. Valley félicite le Conseil communal, le groupe de travail ainsi que les architectes pour le travail réalisé. Le mot qui doit ressortir de ce débat est : Lieu d'accueil. Lorsque nous sommes dans une vallée comme la nôtre, touristique, la notion d'accueil est importante. Le projet de la Chaumine répond à l'objectif local et social mais c'est un lieu d'accueil qui permet d'accueillir le visiteur et les gens de l'extérieur. Aujourd'hui, nous avons besoin de créer de l'expérience. C'est un projet très positif qui permettra de développer le tourisme dans la vallée et il encourage la population à le soutenir.

M. le Syndic le remercie pour son intervention.

M. Alain Philipona : Le fait d'avoir une galerie d'art est intéressant pour la vie culturelle. Il serait peut-être intéressant de développer l'aspect acoustique afin d'imaginer l'organisation de théâtres, de concerts...

M. Y.-A. Sottas : Le souci de la commission financière, du Conseil communal et également du citoyen, est de gérer les finances. Il souhaiterait savoir si un scénario a été programmé pour la suite et surtout pour le financement futur ?

M. le Syndic l'informe qu'aucun scénario n'est fait pour le moment. Nous sommes au stade de pré projet. Nous votons ce soir pour une proposition d'affectations. L'étape suivante sera justement le projet avec des coûts concrets. Les volumétries pourront être chiffrées, une vision d'un financement sera établie avec un scénario.

M. D. Baechler : Pour chiffrer le SIA 102 tel que l'ont fait les architectes, il faut bien partir d'un budget ?

M. Benjamin Rey, architecte : Un budget a effectivement été établi mais c'est une vision/un scénario, rien n'a été déterminé/décidé à ce jour. C'est un élément complètement fictif afin d'aider le Conseil communal et le groupe de travail.

M. D. Baechler : Dans la phase de projet, il y aura bien une procédure de marché public ouverte ? Apparemment, nous ne sommes plus dans une procédure de marché public de gré à gré ou sur invitation.

M. N. Roschi : Nous avons pensé aux marchés publics et allons prendre toutes les dispositions afin qu'ils soient respectés. Nous n'allons prendre aucun risque.

Mme Sarah Piccand se demande ce que veut dire « de gré à gré » ?

M. N. Roschi : La procédure de gré à gré est que nous n'avons pas besoin de demander d'offres comparatives aux entreprises, nous mandatons simplement l'entreprise de notre choix à un tel prix.

Il y a également la procédure sur invitation qui est assez clair, nous invitons plusieurs entreprises à déposer une offre, selon un cahier des charges défini.

Pour terminer, lorsqu'il s'agit de la procédure ouverte, l'annonce est publiée sur le site internet « simap » et là, n'importe quelle entreprise peut participer.

Tout cela est en fonction du coût total des travaux. Dans notre cas, nous ne serons en principe pas dans la procédure ouverte.

M. le Syndic remercie tout le monde de la participation et précise que pour l'instant, nous votons des affectations potentielles et non un projet. Il se permet de rebondir sur le sujet « fusion ». Il est clair que la fusion sera certainement un des thèmes avant la fin de cette législature.

M. le Syndic passe maintenant à la votation à bulletin secret, selon l'art. 8 du règlement d'exécution. Les scrutateurs viennent chercher les 94 bulletins à distribuer. Les bulletins seront récoltés dans une urne et seront comptés par les scrutateurs et Mme S. Beaud.

Résultat du vote pour les affectations proposées

Nombre d'électeurs inscrits : **272** Citoyens présents : **94**

Bulletins rentrés : **94**

Bulletin nul : 1	Bulletin blanc : 0	OUI : 66	NON : 27
-------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------

Total des bulletins valables : **93**

Le vote est donc accepté !

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

M. A. Philipona : Suite à l'acceptation du projet par l'Assemblée, le Conseil communal poursuivra les travaux relatifs au bâtiment de la Chaumine qui consistent à détruire et reconstruire un nouveau bâtiment.

Un crédit complémentaire de CHF 200'000.00 est demandé pour l'avant-projet, le projet d'ouvrage, l'établissement d'un devis général et la procédure de demande d'autorisation.

La commission financière préavise favorablement ce crédit complémentaire destiné au projet de la Chaumine.

M. le Syndic remercie la commission financière et passe au deuxième vote, qui consiste à la demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.00.

Résultat du vote pour le crédit complémentaire

Nombre d'électeurs inscrits : **272** Citoyens présents : **94**
Bulletins rentrés : **94**

Bulletin nul : 1	Bulletin blanc : 0	OUI : 70	NON : 23
-------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------

Total des bulletins valables : **93**

Le vote est donc accepté !

M. le Syndic remercie les citoyens au nom du Conseil communal ainsi que les architectes de l'avoir accompagné jusque là. Le groupe de travail est également remercié. Nous allons maintenant passer au dernier point du tractanda.

8. Divers

M. le Syndic demande aux citoyens s'il y a des volontaires, durant la période de mai à septembre, pour arroser les quelques fleurs de la commune. L'union fait la force, il serait idéal que plus d'une personne s'annonce afin de garantir ce service, aussi pendant les périodes de vacances ou maladie. Mme Hélène Wicky a déjà répondu par la positive. Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Julie Eggertswyler se propose. Toutes deux en sont chaleureusement remerciées.

M. Yves Ruffieux se demande ce que veut dire travail bénévole ?

M. le Syndic précise que la personne sera rétribuée, cela ne voulait pas dire qu'elle fasse cette tâche gratuitement.

Il laisse maintenant la parole.

M. J.-F. Suys souhaite remercier, au nom du groupe de travail, le Conseil communal ainsi que les citoyens pour leur soutien.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic remercie au nom du Conseil communal chacun de sa présence et de son investissement et souhaite une excellente fin de soirée et une bonne rentrée. L'Assemblée se termine ainsi à 22h15.

La Secrétaire :



S. Beaud

Le Syndic :



J.-C. Reymond